

Procès-verbal

Conseil académique du 26 septembre 2013

Soumis au vote
du prochain conseil académique

Procès-verbal du conseil académique du 25 septembre 2013

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 25 septembre 2013 à 11h à la salle de conférences – La Passerelle, 2 rue Lakanal, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian PIHET Vice-président du conseil scientifique	
Didier PELTIER Vice Président du CEVU	
Philippe ALLAIN	
Stéphane AMIARD	
Christophe ANGOT	
Carole AVIGNON	
Aziz BALLOUCHE	
Christine BARRAS	
Jean-Pierre BENOIT	
Monique BERNIER	
Serge BLONDEL	
Laurent BORDET	
Jean-Philippe BOUCHARA	
Mylène BOURCIER Suppléant : Nicolas DUMENIL	
Jean-François BRUGGEMAN	
Antoine CAILLON	
Alphonse CALENDIA	
Phuong Lien CARION Suppléante : Laëtitia MOUETAUX	
Loïc CHAUMONT	
Jacquelin CHARBONNEL	
Gaëlle CHEVALLEREAU Suppléante : Lucie PEPIN	
Véronique CHUREAU	
Alexia CUISNIAK Suppléant :	
Régis COUTANT	
Christophe DANIEL	
Anne-Laure DAVID	
Clarisse DAVID	
Wesley DELAGE Suppléant : Abdelkarim GRIRA	
Marianne DESMEDT	
Baudouin FEIDEL Suppléant : Timothée WADOUX	
Erich FISBACH	
Jean FOUGEROUSE	
Sonia NOUR Suppléante : Chloé DUCHENE	
Nathalie GAUMER	
Sandrine GAYMARD	
Denis GINDRE	
Fabrice GUERIN	
Guido HULSMANN	
Antoine JACQUET Suppléant : Gaël SAINT JALMES	
Nathalie JOUSSET	
Laurent HARDOUIN	
Jean-Jacques HELESBEUX	
David KREMER	
Catherine KUSZLA	
Cyrille LAHEURTE	

Bruno LAPIED	
Erick LEGRAND	
Marie-Loup LELIAS	
Félicien LEMAIRE	
Pascal LENOIR	
Laurent LEMAIRE	
Philippe LERICHE	
Nicolas LEROLLE	
Nathalie LUSSON	
Sabine MALLET	
Tifenn MARC	
Suppléant : Thomas LEFORT	
Maria Del Carmen MARTINEZ	
Jean-Michel MATZ	
Lucile MERBAH	
Suppléante : Aurore GUILLERMIN	
Nelly MERCIER	
Suppléant : Yoann GOSSE	
Mohamed Nana KABA	
Suppléant : Sadioliou DIALLO	
Sandra PALMERO	
Volha PENIAZ	
Jérémie PLANCHENAU	
Suppléante : Isabelle NEVEU	
Ghislaine PLAUD	
Loic PULIDO	
Jérémy QUILLERÉ	
Suppléant : Vincent COUSSEAU	
David RULENCE	
Michelle RYAN-SAUTOUR	
Marc SALLE	
Frédéric SAUBION	
Aymeric SEASSAU	
Henri SEEGERS	
Philippe SIMONEAU	
Bérandère TAXIL	
Christelle TRAON	
Muriel TRAVERS	
Isabelle TRIVISANI	
Bruno VISSE	
Suppléante : Julia LERAY	

A l'ouverture de la séance du 26 septembre 2013, 57 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 45 membres présents, 12 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Christian ROBLEDO – Vice-président du Conseil d'administration

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Didier LE GALL

Michèle FAVREAU

Daniel SCHAUB

Jean-Luc COURTHAUDON

Marc BOURCERIE (pour M.

Didier BOISSON

Didier PELTIER

CLEDY)

Catherine BERNARD

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Campagne d'emplois 2014 : Personnels enseignants et enseignants chercheurs..... 4
2. Création du laboratoire LARIS (LASQUO-LISA)..... 6

◆ **Annexes : dossiers de séance**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance du premier Conseil académique en formation plénière à 11H00.

Information : Incidences régionales de la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche

M. SAINT-ANDRÉ présente les incidences régionales et interrégionales de la loi et notamment la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (CUE). Il précise que depuis la promulgation de la loi, le PRES L'UNAM est devenu la CUE L'UNAM. Cette communauté dispose d'un an pour changer les statuts actuels du PRES et pour réfléchir à la structuration de la future CUE. Les nouvelles instances de la CUE devront être installées deux ans après la promulgation de la loi.

D'après la loi, la CUE peut être académique ou interacadémique. Un projet de CUE Régionale des Pays de la Loire sous la forme d'une université « fédérale » était jusqu'alors à l'étude. Aujourd'hui, la question se pose de savoir s'il ne serait pas plus opportun de créer une CUE Interrégionale Bretagne-Pays de la Loire. En effet, le gouvernement a annoncé le lancement d'un futur appel à projet Ecosystème d'excellence avec un volet Initiatives d'excellence. Seul un groupement d'établissements au sens de la loi ESR 2013, soit une CUE, peut répondre à cet appel à projet. Au regard des Laboratoires d'excellence (Labex), IRT et Equipex retenus lors de la précédente vague, on constate que les partenaires concernés sont implantés sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire.

La réponse éventuelle à cet appel à projet pourrait avoir comme périmètre le projet IC Ouest avec un volet supplémentaire consacré au végétal. Dans ce cas, la CUE devra être interrégionale pour porter le projet Idex. Cette option doit être partagée par tous les acteurs, y compris les Régions, qui pour l'instant ont pris des positions différentes par rapport à cette analyse. Ceci peut évoluer et a déjà évolué. Si cet obstacle est franchi, il faudra rapidement définir quel type de CUE avec quels acteurs.

M. HULSMANN demande si la loi prévoit les compétences dévolues à la CUE.

M. SAINT-ANDRÉ répond que rien de précis n'est écrit dans la loi. C'est aux universités d'en décider.

M. HULSMANN souhaite des précisions sur les compétences que l'Université d'Angers prévoit de déléguer à la CUE.

M. SAINT-ANDRÉ estime qu'en cas de CUE interrégionale, le rôle de la communauté sera le pilotage et la gestion de ce qui entrera dans le périmètre de l'Idex. Une réflexion aura certainement lieu sur la stratégie à moyen terme en matière de recherche et de carte des formations.

1. Campagne d'emplois 2014 : Personnels enseignants et enseignants chercheurs

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'emplois 2014 pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Il rappelle la procédure d'élaboration de la campagne d'emplois. Chaque composante présente à la présidence ses propositions de campagne d'emplois. Ces propositions sont analysées. Des rencontres composante-présidence ont été organisées dans le cadre de la mise en place des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

Il indique que 47 postes d'enseignants-chercheurs sont vacants ou susceptibles de l'être :

- 21 postes de même niveau et de même section CNU sont ouverts à la campagne d'emplois
- 15 postes sont proposés au redéploiement (changement de section CNU) dont un changement de composante
- 9 postes sont réfrigérés (recrutement d'un ATER)

Deux postes sont gelés (non ouverts au recrutement en 2014 mais compensés par 384 HeTD pour la composante)

M. SAINT-ANDRÉ présente la proposition de repyramidage d'un poste d'enseignants-chercheurs et les 11 postes d'enseignants du second degré vacants ou susceptibles de l'être proposés au même niveau.

Cette année, huit postes sont proposés en création : 5 MCF et 3 PRAG.

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2014 - PERSONNELS ENSEIGNANTS - DEMANDES DE CREATIONS

	Composante - Service commun	CORPS	CNU ou Discipline	Insertion recherche	Pôle	Numéro labo
1	ISTIA	MCF	61 - Génie informatique, automatique et traitement du signal	LARIS	Math-Stic	
2	ITBS	MCF	06 - Sciences de gestion	GRANEM	SHS	UMR MA 49
3	UFR Droit, économie et gestion	MCF	06 - Sciences de gestion	GRANEM	SHS	UMR MA 49
4	UFR Lettres, langues et sciences humaines	MCF	16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	LPPL	SHS	UPRES EA 4638
5	UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	MCF	62 - Energétique, génie des procédés	LARIS	Math-Stic	
6	ITBS	PRAG	Anglais			
7	UFR Lettres, langues et sciences humaines	PRAG	Sciences économiques et sociales			
8	UFR Médecine - UFR Droit, économie et gestion	PRAG	Economie et gestion			

M. CALENDIA porte à la connaissance du conseil académique une interrogation du conseil de l'UFR Sciences pharmaceutiques et d'ingénierie de la santé.

« Le conseil de gestion de l'UFR SPIS, réuni le 12 septembre 2013 a pris connaissance des nouvelles orientations données par l'équipe présidentielle de l'université, notamment sur les postes de MCF 197 et PR 64 et ce, en dépit du vote favorable du conseil plénier du 12 juillet 2013.

Bien que l'on puisse comprendre la cohérence de mener une réflexion angevine sur la structuration des équipes de soin et de recherche gravitant autour de la microbiologie, on peut aussi envisager les répercussions que ces décisions peuvent avoir sur les formations qui s'y rattachent.

Le caractère professionnalisant des formations, assurées par les deux enseignants-chercheurs titulaires de ces postes, provient de l'expérience reconnue qu'ils se sont forgés en parasitologie-mycologie et en bactériologie-virologie médicales ainsi que dans les applications industrielles auxquelles certaines découvertes dans le domaine ont pu mener.

Le conseil regrette cette décision qui risque d'avoir un impact à deux niveaux :

- le premier, par la mobilisation des enseignants-chercheurs de la discipline, qui pour seconder ces nouveaux ATER, vont modifier leur propre implication en recherche,
- le second, par la difficulté des ATER à s'impliquer dans les formations avec le niveau de compétences dont disposaient leurs prédécesseurs.

Le conseil d'UFR s'interroge sur les motivations qui régissent ces nouvelles orientations en dépit de l'incidence qu'elles vont avoir, soit au niveau de l'enseignement, soit au niveau de la recherche notamment sur la carrière de nos collègues et l'appréciation des laboratoires lors de l'évaluation de l'AERES. »

M. CALENDIA indique que ces deux postes concernent la même discipline qui est la microbiologie. Le gel ou la réfrigération de ces postes va conduire à la diminution des aspects parasitologiques, mycologiques, bactériologiques et viraux dans les enseignements.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette question a fait l'objet d'un assez long débat, d'abord avec le directeur de la composante puis avec les deux directeurs des composantes Santé. Il indique que le potentiel enseignement n'est pas diminué puisque ces postes sont ouverts au recrutement d'ATER avec un potentiel enseignement et recherche identique.

Le souhait de gel de ces postes concerne plutôt la valence recherche. Une telle opération permet de prendre le temps de la réflexion. M. SAINT-ANDRÉ indique que le premier poste a pour valence recherche le RCIM. Il rappelle que l'équipe du RCIM a traversé une période difficile du fait de départs et d'autres événements. Aujourd'hui, le RCIM a une nouvelle directrice. Le projet pour le RCIM doit être redéfini en concertation avec la nouvelle directrice et l'INRA. La valence recherche de la fiche de poste pourra alors

être validée par la directrice du RCIM.

Concernant le second poste, M. SAINT-ANDRÉ explique qu'une réflexion est menée sous la direction des directeurs de l'UFR Médecine, de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé et de la SFR Santé sur la structuration de la recherche en microbiologie à l'échelle locale et à l'échelle régionale.

La réfrigération de poste ne dure qu'un an. Dès que ces projets seront validés, les postes seront ouverts à la campagne d'emplois au niveau demandé.

M. CALENDIA rappelle que la réfrigération de ces postes touche également les aspects pédagogiques. Certains domaines de recherche sont manquants, notamment celui du développement industriel des systèmes de diagnostic, compétence qu'un ATER apportera difficilement.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cet élément a été abordé durant les discussions avec les doyens concernés. Il indique qu'un potentiel enseignant existe sur ce sujet en médecine. Des discussions sont possibles pour que certains enseignants PU-PH puissent venir contribuer à l'enseignement de la microbiologie durant cette période transitoire.

Le conseil académique réuni en formation plénière émet un avis favorable à la majorité à la campagne d'emplois 2014 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs avec 46 voix pour, 4 contre, 7 abstentions.

2. Création du laboratoire LARIS (LASQUO-LISA)

M. BOIMOND et M. KOBİ présentent le projet de création du Laboratoire LARIS (Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes) qui est la fusion des laboratoires LASQUO (Laboratoire en Sécurité de fonctionnement, Qualité et Organisation) et LISA (Laboratoire en Ingénierie des Systèmes Automatisés). Cette fusion a vocation à :

- Promouvoir et mener des recherches pluridisciplinaires dans le domaine des STIC, notamment en automatique, signal-image et sûreté de fonctionnement
- Participer à la structuration de la recherche universitaire à l'Université d'Angers et aussi plus largement sur la place d'Angers
- Contribuer à la formation des doctorants ainsi qu'à la diffusion et à la valorisation de la recherche. Il est structure d'appui pour les formations de Licence, Master et d'ingénieurs dans lesquelles ses membres sont fortement impliqués

Le laboratoire accueille les enseignants-chercheurs et chercheurs dont la spécialité relève de son champ, il est composé de membres permanents, de membres associés, de collaborateurs externes et du personnel d'encadrement technique et administratif.

M. BOIMOND précise que ce projet de fusion est une recommandation de l'AERES. Les deux laboratoires ont des thématiques de recherche connexes autour de l'Ingénierie des systèmes complexes.

Ce projet est fédérateur dans le domaine des STIC et notamment en Ingénierie des systèmes complexes. Il est également multisite puisque le LARIS sera composé d'enseignants-chercheurs issus de huit composantes universitaires de rattachement et répartis dans six sections CNU. Son positionnement pluridisciplinaire, avec des recherches d'interface (santé, végétal) et plusieurs communautés de référence, est un atout considérable.

Le LARIS sera constitué de 5 équipes (systèmes dynamiques et optimisation ; méthodes numériques pour la robotique ; traitement de l'information pour les processus physiques complexes ; signal, image et sciences du vivant ; sûreté de fonctionnement et aide à la décision) réunies autour de 3 thématiques principales :

- systèmes et robotique (systèmes à événements discrets, systèmes embarqués)
- traitement du signal et image (signaux et imagerie, résonance stochastique, réalité virtuelle)
- fiabilité, qualité, risque (évaluation de la qualité des produits, sûreté de fonctionnement des systèmes, risque industriel)

M. SALLE souhaiterait des précisions sur les notions de membre permanent, associé, collaborateur.

M. KOBİ précise que la qualité de membre permanent ou associé est déterminée par le conseil de laboratoire. Cette qualification dépend de l'évaluation par les instances de la qualité de publiants ou non publiants. Le niveau d'exigence de cette évaluation est différent suivant les sections CNU.

M. SALLE demande si parmi les cinq équipes présentées, certaines sont composées des deux laboratoires existants.

M. KOBİ précise qu'il s'agit d'équipes projets dans lesquelles les deux laboratoires sont mélangés et travaillent ensemble depuis longtemps. L'objectif est que d'ici deux ans, la fusion réelle des deux laboratoires puisse être démontrée.

M. SIMONEAU demande des précisions sur les interfaces possibles du projet scientifique du LARIS avec le végétal. Il précise que des projets de partenariat Végétal - LISA ont déjà été développés ou sont en cours de développement. Il demande des éclaircissements sur l'évolution du projet scientifique du LARIS par rapport aux partenariats avec les autres pôles de recherche.

M. BOIMOND précise que le LARIS est impliqué dans trois pôles (MATH STIC / Pôle santé et pôle végétal avec lesquels le LARIS entretiendra des relations fortes).

M. KOBİ indique que le partenariat avec le végétal sera plus fort grâce aux compétences développées au sein du LARIS, notamment en matière d'analyse de données.

M. SAINT-ANDRÉ souhaiterait savoir si un rapprochement est prévu entre le LARIS et les équipes de recherche de l'ENSAM, notamment le LAMPA (Laboratoire Arts et Métiers ParisTech d'Angers : équipe de recherche comprenant des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers). Si tel est le cas, il demande des précisions sur le calendrier et le type de labellisation envisagé.

M. BOIMOND répond que les partenariats envisagés à ce jour concernent la poursuite des partenariats passés. Avec le LARIS, le souhait est de fédérer toute personne souhaitant travailler sur les problématiques du laboratoire. Il précise que, même si cette volonté est d'actualité, la reconnaissance d'un partenariat recherche avec l'UCO par une convention est compliquée à mettre en place.

M. KOBİ précise que des discussions sont en cours avec l'ENSAM autour de l'IRT.

Le conseil académique en formation plénière émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de création du laboratoire LARIS avec 57 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 12H20.

Le Président de l'Université d'Angers,

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**

Olivier TACHEAU